

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 05 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mille quatorze
- en exercice : 11 le cinq avril à 09 heures 30
- présents 11 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- votants 11 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Claudine ROMANYSZYN, Maire.

Date de la convocation : 31 Mars 2014

Présents : Mmes Marie CHARPENTIER, Angélique DELAHAYE, Valérie VINCELET, Sabine BIGOT, Messieurs Elie CAILLET, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Jean-Paul ROUSSEL, Arnaud VENET, Marc LANGLOIS.

Absents Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Marie CHARPENTIER

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès verbal de la séance précédente

Objet : N°ordre de séance : 1.	Installation du Conseil Municipal. Délibération n° 2014-010	10
Objet : N°ordre de séance : 2.	Election du Maire. Délibération n° 2014-011	11
Objet : N°ordre de séance : 3.	Création du nombre de postes d'adjoints. Délibération n° 2014-012	11
Objet : N°ordre de séance : 4.	Election des Adjointes. Délibération n° 2014-013	11
Objet : N°ordre de séance : 5.	Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes. Délibération n° 2014-014	12
Objet : N°ordre de séance : 6.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Délibération n° 2014-015	13
Objet : N°ordre de séance : 7.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO). Délibération n° 2014-016	13
Objet : N°ordre de séance : 8.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Tricot. Délibération n° 2014-017	13
Objet : N°ordre de séance : 9.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Assainissement. Délibération n° 2014-018	14
Objet : N°ordre de séance : 10.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du regroupement pédagogique concentré (SIRS). Délibération n° 2014-019	14
Objet : N°ordre de séance : 11.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Ecole. Délibération n° 2014- 020	14
Objet : N°ordre de séance : 12.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'AITT et Mission Locale. Délibération n° 2014 - 021	15
Objet : N°ordre de séance : 13.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Adico. Délibération n° 2014 - 022	15
Objet : N°ordre de séance : 14.	Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS. Délibération n° 2014-023	15
Objet : N°ordre de séance : 15.	Délibération relative à la composition des membres de la commission d'appels d'offres. Délibération n° 2014-024	15
Objet : N°ordre de séance : 16.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Armée Défense. Délibération n° 2014-025	16
Objet : N°ordre de séance : 17.	Désignation des membres des commissions communales. Délibération n° 2014-026.	16

Constatant que le quorum est réuni avec onze membres présents, monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

- **Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Marie CHARPENTIER est désignée secrétaire de séance.

Objet : N°ordre de séance : 1. Installation du Conseil Municipal. Délibération n° 2014-010

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Claudine ROMANYSZYN, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 23 et 30 mars 2014 et a déclaré installer :

M. Elie CAILLET, Mme Marie CHARPENTIER, Mme Angélique DELAHAYE, M. Olivier FORESTIER, M. Laurent GESBERT, M. Nicolas LEMERCIER, M. Jean-Paul ROUSSEL, M. Arnaud VENET, Mme Valérie VINCELET, M. Marc LANGLOIS, Mme Sabine BIGOT, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Jean-Paul ROUSSEL, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Objet : N°ordre de séance : 2. Election du Maire. Délibération n° 2014-011

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,
- Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Marie CHARPENTIER est désignée, secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

-nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
-A déduire : (bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral)	01
-Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	10
-Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Monsieur Laurent GESBERT 10 voix (10)

Monsieur Laurent GESBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Objet : N°ordre de séance : 3. Création du nombre de postes d'adjoints. Délibération n° 2014-012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
- Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
- Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
- Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 voix contre, décide :

- D'approuver la création de 2 postes d'adjoints au Maire
- De faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Objet : N°ordre de séance : 4. Election des Adjoints. Délibération n° 2014-013

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,

Vu la décision du Conseil Municipal de créer 2 postes d'adjoints,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du premier adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : (bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral)	00
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Monsieur Jean-Paul ROUSSEL 11 voix (11)

Monsieur Jean-Paul ROUSSEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire : (bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral)	00
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu

Monsieur Elie CAILLET	02 voix (2)
Monsieur Olivier FORESTIER	07 voix (7)
Monsieur Marc LANGLOIS	01 voix (1)
Monsieur Arnaud VENET	01 voix (1)

Monsieur Olivier FORESTIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Objet : N° ordre de séance : 5. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes. Délibération n° 2014-014

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : A compter du 29 Mars 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Maire : 17 %
1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Adjointes : 6,6 %

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

Objet : N°ordre de séance : 6. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Délibération n° 2014-015

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation de ses délégués au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Il rappelle que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires, élus au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont les conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau. Les règles d'établissement du tableau sont fixées à l'article L.2121-1 du CGCT.

Il rappelle également qu'en cas de cessation du seul mandat d'un conseiller communautaire, celui-ci est remplacé par le premier membre du Conseil Municipal n'exerçant pas le mandat de conseiller communautaire dans l'ordre du tableau établi à la date de la vacance du siège.

Compte tenu de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 de la commune, qui s'élève à 245 habitants, le Conseil Municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Conformément à l'article L. 2121-1 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués figurant ci-dessous à siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Plateau Picard	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Laurent GESBERT	M. Jean-Paul ROUSSEL

Objet : N°ordre de séance : 7. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO). Délibération n° 2014-016

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat d'Electricité des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO).

Conformément à l'article 7 des statuts du SEZEO le syndicat est administré par un comité composé de délégué élus par les conseillers municipaux. Chaque commune adhérente au SEZEO doit procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un suppléant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

SEZEO	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Nicolas LEMERCIER M. Elie CAILLET	Mme Angélique DELAHAYE

Objet : N°ordre de séance : 8. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Tricot. Délibération n° 2014-017

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Tricot.

Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Tricot, le syndicat est administré par un comité composé de délégué élus par les conseillers municipaux à raison de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Tricot
--

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Laurent GESBERT	M. Nicolas LEMERCIER
M. Marc LANGLOIS	Mme Valérie VINCELET

Objet : N°ordre de séance : 9. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Assainissement. Délibération n° 2014-018

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au sein du Syndicat d'assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Syndicat d'assainissement	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Laurent GESBERT	M. Nicolas LEMERCIER
M. Marc LANGLOIS	Mme Valérie VINCELET

Objet : N°ordre de séance : 10. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du regroupement pédagogique concentré (SIRS). Délibération n° 2014-019

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au sein du Regroupement Pédagogique Concentré (SIRS).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Regroupement Pédagogique Concentré (SIRS)	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Laurent GESBERT	Mme Marie CHARPENTIER
M. Arnaud VENET	

Objet : N°ordre de séance : 11. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Ecole. Délibération n° 2014- 020

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au sein du Conseil d'Ecole.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

Conseil d'Ecole	
Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Laurent GESBERT	Mme Marie CHARPENTIER
M. Arnaud VENET	

Objet : N°ordre de séance : 12. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'AITT et Mission Locale. Délibération n° 2014 - 021

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au sein de l'AITT et Mission Locale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

AITT et Mission Locale	
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Mme Marie CHARPENTIER	M. Olivier FORESTIER

Objet : N°ordre de séance : 13. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Adico. Délibération n° 2014 - 022

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués au sein de l'ADICO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués figurant dans le tableau ci-après

ADICO	
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
M. Laurent GESBERT	M. Jean-Paul ROUSSEL

Objet : N°ordre de séance : 14. Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS. Délibération n° 2014-023

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du Conseil d'Administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de fixer à CINQ, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Ont été proclamés, à l'unanimité, membres du Conseil d'Administration :

Madame Marie CHARPENTIER, Madame Sabine BIGOT, Mme Valérie VINCELET, Madame Angélique DELAHAYE, Monsieur Jean-Paul ROUSSEL,

Monsieur Laurent GESBERT en sera le Président.

Objet : N°ordre de séance : 15. Délibération relative à la composition des membres de la commission d'appels d'offres. Délibération n° 2014-024

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Selon les règles de composition fixée par l'article 22 du Code des Marchés Publics, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, président et trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité des membres présents, de désigner les conseillers municipaux suivants, membres de la commission d'appel d'offres :

Monsieur Olivier FORESTIER (membre titulaire), Monsieur Nicolas LEMERCIER (suppléant)
Monsieur Arnaud VENET (membre titulaire), Madame Marie CHARPENTIER (suppléante)
Monsieur Jean-Paul ROUSSEL (membre titulaire), Madame Sabine BIGOT (suppléante)

Objet : N°ordre de séance : 16. Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Armée Défense.
Délibération n° 2014-025

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un délégué au sein de l'Armée Défense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
Le Conseil Municipal décide de désigner le délégué figurant dans le tableau ci-après

Délégué Armée Défense	
Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
M. Jean-Paul ROUSSEL	Mme Angélique DELAHAYE

Objet : N°ordre de séance : 17. Désignation des membres des commissions communales.
Délibération n° 2014-026.

Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à la désignation des membres des commissions communales :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
Le Conseil Municipal décide de désigner les membres figurant dans les tableaux ci-après

Commission Finances, Politique du Territoire et Relations intercommunales
Monsieur Nicolas LEMERCIER
Monsieur Olivier FORESTIER
Madame Sabine BIGOT
Madame Valérie VINCELET
Monsieur Jean-Paul ROUSSEL
Madame Angélique DELAHAYE
Monsieur Laurent GESBERT

Commission Urbanisme
Monsieur Nicolas LEMERCIER
Madame Marie CHARPENTIER
Madame Valérie VINCELET
Monsieur Jean-Paul ROUSSEL
Monsieur Elie CAILLET
Monsieur Marc LANGLOIS
Monsieur Laurent GESBERT

Commission Vie Locale

Madame Marie CHARPENTIER
Madame Sabine BIGOT
Madame Valérie VINCELET
Monsieur Olivier FORESTIER

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 10 h45.

Le Maire,
Laurent Gesbert

Sommaire de la Séance

Objet : N°ordre de séance : 1.	Installation du Conseil Municipal. Délibération n° 2014-010	10
Objet : N°ordre de séance : 2.	Election du Maire. Délibération n° 2014-011	11
Objet : N°ordre de séance : 3.	Création du nombre de postes d'adjoints. Délibération n° 2014-012	11
Objet : N°ordre de séance : 4.	Election des Adjoints. Délibération n° 2014-013	11
Objet : N°ordre de séance : 5.	Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints. Délibération n° 2014-014	12
Objet : N°ordre de séance : 6.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Délibération n° 2014-015	13
Objet : N°ordre de séance : 7.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO). Délibération n° 2014-016	13
Objet : N°ordre de séance : 8.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Tricot. Délibération n° 2014-017	13
Objet : N°ordre de séance : 9.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat d'Assainissement. Délibération n° 2014-018	14
Objet : N°ordre de séance : 10.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du regroupement pédagogique concentré (SIRS). Délibération n° 2014-019	14
Objet : N°ordre de séance : 11.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Ecole. Délibération n° 2014- 020	14
Objet : N°ordre de séance : 12.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'AITT et Mission Locale. Délibération n° 2014 - 021	15
Objet : N°ordre de séance : 13.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Adico. Délibération n° 2014 - 022	15
Objet : N°ordre de séance : 14.	Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS. Délibération n° 2014-023	15
Objet : N°ordre de séance : 15.	Délibération relative à la composition des membres de la commission d'appels d'offres. Délibération n° 2014-024	15
Objet : N°ordre de séance : 16.	Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Armée Défense. Délibération n° 2014-025	16
Objet : N°ordre de séance : 17.	Désignation des membres des commissions communales. Délibération n° 2014-026.	16

Signature des Membres du Conseil Municipal

GESBERT Laurent Présent	ROUSSEL Jean-Paul Présent	FORESTIER Olivier Présent	LEMERCIER Nicolas Présent	VENET Arnaud Présent	LANGLOIS Marc Présent
CAILLET Elic Présent	CHARPENTIER Marie Présente	DELAHAYE Angélique Présente	VINCELET Valérie Présente	BIGOT Sabine Présente	